

## CONSEILS

# POUR PRÉVENIR LA MALHONNÊTÉTÉ DES EMPLOYÉS :

- 01 Mettez en place un programme de vérifications préalables à l'emploi.**

Ce programme devrait prévoir la vérification des références. Selon le poste à pourvoir, la vérification du casier judiciaire et de la solvabilité peut aussi être souhaitable.
- 02 Rédigez des règles de sécurité.**

Ces règles devraient énoncer la politique d'intervention de l'entreprise en cas de vol commis par un employé.
- 03 Tirez parti de programmes de ressources humaines.**

Développez des programmes conçus pour renforcer la loyauté des employés et faire concorder leurs objectifs avec ceux de l'entreprise. Par exemple, vous pouvez proposer des formations, des séances de perfectionnement ou un programme de mentorat.
- 04 Veillez à ce que les marchandises et les biens de l'entreprise ne soient pas faciles à voler.**

Vous pouvez utiliser différentes tactiques comme entreposer vos marchandises dans un endroit verrouillé ou installer un système de surveillance vidéo.
- 05 Établissez des procédures de contrôle.**

Mettez en place des contrôles relatifs aux paiements à partir de la petite caisse, aux dépôts bancaires, aux retraits, à l'émission de chèques, à la paie, aux rapprochements bancaires, ainsi qu'au paiement de factures.
- 06 Assurez-vous qu'aucun employé n'est responsable de toutes les étapes d'une opération financière.**

Les propriétaires devraient séparer les responsabilités et les tâches liées à une même opération financière entre plusieurs employés. Les processus de travail devraient également être conçus de façon à ce qu'un employé vérifie le travail d'un autre.
- 07 Effectuez des vérifications régulières et aléatoires des stocks.**

Un programme devrait être mis en place pour gérer ces vérifications et s'assurer qu'elles sont réalisées de façon adéquate et cohérente.
- 08 Surveillez les lieux au moyen d'un système de surveillance par télévision en circuit fermé (TVCF).**

Avant d'installer ce type de système, assurez-vous de garder en tête toute exigence légale en matière de protection de la vie privée.
- 09 Vérifiez les registres de marchandises.**

Vérifiez que toutes les marchandises reçues et celles à expédier correspondent aux factures d'achat et aux documents d'expédition, respectivement.
- 10 Soyez sympathique.**

Lorsque vous tissez des liens avec vos employés, vous établissez les bases d'une relation respectueuse.